

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 8 (1879)

Heft: 5

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à la circonstance que 58 autres élèves sont parvenus à se soustraire complètement à l'obligation de fréquenter l'école. Tandis que l'on remarque un progrès sensible dans les communes de Rossens, Ecuwillens, Villarlod, Guin, Planfayon, St-Urs, Wünnenwyl, Delley, Mannens, Seiry, Pâquier, Gruyères, Marsens, Sâles, Albeuve, Vuippens, Berlens, Chapelle, Châtelard, Chavannes-les-Forts, Estévenens, Siviriez, Sommentier, Vauderens, Torny, Attalens, Porsel, St-Martin, Galmitz, Montilier, Morat, Ormey, qui ont relevé le niveau moyen de leurs notes antérieures, on est obligé de reconnaître que les recrutables domiciliés dans les communes de Fribourg, Avry-sur-Matran, Ependes, Praroman, Treyvaux, Chevilles, Dirlaret, St-Antoine, St-Sylvestre, Ueberstorf, Berg, Domdidier, Dompierre, Montet (Broye), Avry-devant-Pont, Bulle, Cerniat, Charmey, Gumefens, La Roche, Pont-la-Ville, Romanens, Vuadens, Villarimboud, Villaz-St-Pierre, Bouloz, Barberêche, Cormondes et Courtion ont présenté la plus forte proportion d'illettrés et contribué à abaisser la moyenne des notes du canton. »

« Indépendamment des mesures prises à nouveau pour obtenir une meilleure exécution des lois scolaires, la conférence a décidé de s'adresser aux Directions de la Guerre et de l'Instruction publique pour les prier de publier dans la *Feuille officielle*, après les opérations du recrutement, les noms, prénoms, noms du père, lieux d'origine et de domicile de chaque homme, incorporé ou non, qui doit être renvoyé à l'école complémentaire, afin que la flétrissure atteigne les coupables. »

« Cet avis est donné quelques mois à l'avance, afin que les intéressés aient le temps de se préparer aux examens et de se soustraire ainsi au désagrément de figurer sur la liste des illettrés. »

« Fribourg, le 21 avril 1879. »



CORRESPONDANCES

I

Du Valais, ce 15 avril 1879.

Monsieur le Rédacteur,

Contrairement à l'avis inséré dans le dernier numéro du *Bulletin*, la réunion de la Société valaisanne d'éducation est fixée au 5 juin prochain. Ce qui a motivé ce changement de date, c'est surtout l'horaire du chemin de fer pour la saison d'hiver, qui n'aurait permis aux instituteurs du Haut-Valais de n'arriver à Saint-Maurice, lieu de notre réunion qu'à 10 heures 45; de cette manière, il n'était guère possible de commencer la séance avant 11 heures. On a donc préféré attendre que le service d'été, qui nous sera plus favorable, soit organisé. Le seul inconvénient qui puisse résulter du choix de cette époque, c'est que la plupart des instituteurs seront en vacances. Malgré cela espérons que le corps enseignant valaisan dont le zèle et le dévouement sont connus, se rendra nombreux à l'assemblée de Saint-Maurice. La vie, l'entrain, le succès, en un mot, d'une réunion dépend en tout premier lieu du nombre. Nos instituteurs n'ignorent pas quels grands services rend notre société; il importe donc de la soutenir par les cotisations, les travaux, la participation de chacun à ses assemblées.

On me permettra d'émettre ici quelques idées que le Comité voudra bien, s'il le juge à propos, soumettre à la discussion le 5 juin.

1. Ne pourrait-on pas, ainsi que cela se pratique dans le canton de Fribourg, admettre les institutrices dans notre Société; elles apporteraient, comme les instituteurs, leurs conseils et le fruit de leur expérience?

2. Dans la composition du Comité, ne serait-il pas à propos de choisir un membre dans chaque district, comme cela se faisait au début? La liste ainsi conçue serait soumise au vote de l'assemblée.

3. Ne serait-il pas nécessaire d'assurer la perception régulière de la cotisation de chaque membre (1 fr.); cette mesure contribuerait à la bonne marche de la Société?

Voilà quelques idées que mes impressions sur nos dernières réunions m'ont suggérées; je n'ai pas la prétention de les imposer, mon but est de travailler dans la faible mesure de mes forces au progrès de notre association, afin de lui épargner le sort qui afflige certaine société valaisanne, témoin la Société cantonale du Pius-Verein qui, à part quelques sections locales qui donnent de temps en temps signe de vie, est tombée dans notre Valais.

Agréés, etc.

M., Instituteur.

II

Haute-Gruyère, le 21 avril 1879.

Les diverses correspondances venant de Bulle et de la Haute-Gruyère et que vous avez publiées dans les Nos 1 et 3 du Bulletin, nous ont suggéré quelques réflexions que nous tenons à faire connaître.

Le N° 1 janvier 1879, renferme un article qui tout en faisant semblant de donner un compte-rendu fort exact de la conférence officielle du 31 octobre 1878, se borne à critiquer la rareté des conférences, cause unique, dit-il, de ce manque de franche cordialité qui resserre les cœurs et retrempe les courages. Est-ce que votre correspondant, Monsieur le rédacteur, serait désolé de n'avoir pu nous fasciner par ses interminables et ennuyeuses discussions, au point d'exciter l'admiration de tous ses humbles confrères? Oh! natures rebelles que nous sommes!

Pourtant la voix n'a-t-elle pas toujours retenti dans le désert, car, le Bulletin de mars a publié deux correspondances datées de la Haute-Gruyère et venant l'une et l'autre corroborer celle du 20 novembre 1878.

Pourquoi, enfin, tant de mystères pour arriver à un but si naturel? Vos correspondants agissant loyalement, comme ils semblent vouloir le dire, auraient dû s'abstenir de garder l'anonyme, afin que chacun de nous pût s'informer auprès d'eux du jour où s'introduira leur système de conférences perfectionné. Nous n'avons, il est vrai, que deux conférences par année; encore deux conférences, qui, disent vos correspondants, sont loin de produire les résultats que le législateur a eus en vue lors de l'organisation de ces réunions, et cela, pour des causes indépendantes, sans doute, de toute la bonne volonté de Monsieur l'Inspecteur. A qui faut-il attribuer cette lacune? Qui est en défaut? Est-ce la législation ou l'Inspecteur? Nous croyons pouvoir répondre ni l'un ni l'autre; car la législation a cru que deux conférences bien remplies suffiraient, et Monsieur l'Inspecteur n'a jamais rien négligé pour rendre nos réunions attrayantes et instructives. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que nous emportons de nos conférences des fruits bien supérieurs

à ceux que nous laissent parfois les réunions annuelles de la Société d'éducation, dont la durée ne dépasse pas celle des nôtres, et où souvent, deux ou trois individus semblent avoir pris à tâche de se chamailler pour des futilités qui feraient les délices des commères : Que voulez-vous ? Il en advient toujours ainsi, lorsque les grandes capacités pédagogiques en sont aux prises.

Nous ne connaissons pas encore les membres auxiliaires qui, dans la Gruyère, aspireraient à prendre part à nos conférences ; leurs correspondants eussent bien fait de les nommer, afin qu'on les connût : nous sommes persuadés que Monsieur notre zélé Inspecteur leur permettrait bien de consacrer à notre profit leurs talents et leur dévouement, en les invitant à nos réunions, bien que, dans le principe, celles-ci soient privées.

Nous connaissons encore moins ces capacités pédagogiques que, dit-on, Messieurs les Inspecteurs semblent redouter : le célèbre Pestalozzi serait-il sorti de la tombe ? Voilà ce que nous désirerions savoir, car ce grand pédagogue viendrait certainement implanter une méthode qui faciliterait la tâche de beaucoup d'entre nous qui sont sans cesse à la recherche d'un nouveau procédé qu'ils n'ont encore pu trouver.

Disons aussi quelques mots de la bibliothèque de district. Plusieurs d'entre nous ayant eu l'avantage de la visiter, il y a peu de temps, nous l'avons trouvée dans un état prospère, surtout depuis la réception des dons récents de la Direction de l'Instruction publique et de l'augmentation du subside annuel de l'Etat, qui est actuellement de 50 fr., au lieu de 16 fr. 66 $\frac{2}{3}$ qui n'étaient pas toujours envoyés ou réclamés. Notre bibliothèque se compose actuellement de 354 volumes, dont la plupart sont des ouvrages bien choisis et de valeur. Tous les livres ont été inscrits, à la date de leur entrée, dans un registre ad hoc qui, jusqu'à présent, a toujours tenu lieu de catalogue restant, cela va sans dire, à la salle de la bibliothèque. Un catalogue devient coûteux et les ressources n'ont pas encore permis de le faire imprimer.

M. X., correspondant du 11 janvier, croit le bibliothécaire perdu ; il en demande des nouvelles. Puisqu'il est instituteur, il doit avoir, comme nous, reçu l'annuaire publié par la Direction de l'Instruction publique. Qu'il se donne donc la peine de le lire et il sera satisfait, si, on peut dire que le soient une fois, ceux qui prennent pour parti de critiquer tout ce qui n'émane pas d'eux.

Nous n'oublierons pas de rendre justice au zèle et à l'activité de Monsieur notre Inspecteur. Indépendamment des 169 écoles qu'il visite très minutieusement deux fois par année, il trouve encore le temps de présider annuellement 6 conférences (puisque l'arrondissement compte 3 districts), et cela, à la grande satisfaction de tous les instituteurs des 3 districts qui croient qu'il peut se trouver quelque chose de bien sans avoir reçu leur indispensable sanction.

Quant à la multiplicité des conférences, nous ne la redoutons pas, nous y adhérons, au contraire, de tout cœur. Mais pourquoi tant de détours pour y arriver ? Qui nous empêcherait de nous réunir une dizaine, voire même une quinzaine d'instituteurs pour y discuter des questions utiles à notre pénible tâche et pour se serrer la main plus souvent, puisque quelques poignées de main il faut, pour resserrer les cœurs et donner du courage ? Mais, personne ! pas même Bismark, pourvu qu'il sache qu'on ne conspire pas contre lui. Nous croyons, au contraire, que Messieurs les Inspecteurs se réjouiraient en voyant les instituteurs qui sont sous leur direction prendre tous les moyens de perfectionnement désirables.

En vous priant, Monsieur le Rédacteur, de bien vouloir insérer ces quelques lignes dans le prochain numéro du *Bulletin*, nous vous offrons l'assurance de notre considération distinguée.

J. DOUSSE, instituteur, à Grandvillard.
Sévérien ROBADEY, instituteur, à Lessoc.
BLANC, instituteur, à Gruyères.
GOTHUEY, Amédée, instituteur, à Charmey.
KARTH, Alphonse, instit., à Villars-sous-Monts.
RISSE, instituteur, à Enney.
DÉBIEUX, Etienne, instituteur, à Neirivue.
BEAUD, instituteur, à Estavannens.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Nous laissons à nos correspondants le soin de répondre à cette lettre, s'ils le jugent à propos.

ERRATA

Reponse à

Quelques fautes se sont glissées dans la correspondance du Bas-Valais, publiée dans le n° 4 du *Bulletin*.

A la page 62, ligne 9, après ces mots : « qui les éclipe », il faut ajouter « toutes ».

Même page, ligne 11, au lieu de : « s'endormir », il faut lire : « s'en donner ».

A la ligne 33 de la même page, lisez : « notre devoir », et non « un devoir ».

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

I

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation s'est réuni à Fribourg, le 24 avril dernier, pour s'occuper de tout ce qui concerne la prochaine assemblée générale annuelle.

La fête aura lieu à Courtion, le jeudi 24 juillet. Le programme en sera publié ultérieurement. Les rapporteurs choisis pour traiter les deux questions que l'assemblée discutera sont : M. Robadey, instituteur à Bulle, pour la première, et M. Perriard, directeur de l'école secondaire de Cormérod, pour la seconde.

Bien que ces questions aient déjà paru dans le n° 10 (1878) du *Bulletin*, nous croyons utile de les mettre de nouveau sous les yeux de nos lecteurs :

1. Quelles conditions devrait remplir un livre de lecture approprié à tous les degrés de l'école primaire ? — Choix des matières, et manière de s'en servir.